Mon choix c'est l'Unsa !

Flash Personnels d'Education n °106

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :
José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Marilyne Even : 06.34.19.16.19 marilyne.even@wanadoo.fr
Hélène Devilleger : devilleger.helene@orange.fr
Hélène Schwalm : Invalette@yahoo.fr

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org www.se-unsa.org

Mutations 2013 : ouverture du serveur à partir du 15 novembre

Ma mut' je m'en occupe avec le SE-UNSA

Titulaires ou stagiaires, le SE-Unsa est présent pour vous accompagner de votre première demande à votre affectation finale. Le SE-Unsa édite un « guide mutations » pour vous informer dans votre parcours. **Je veux le lire**

Le SE-Unsa a été reçu en audience par la nouvelle directrice des Ressources Humaines du Ministère. Entre autres sujets, nous avons défendu le droit à mutation particulièrement limité ces dernières années.
Nous avons obtenu des avancées !

- **Le mouvement particulier Eclair du 2nd degré est supprimé**.
- Lors du mouvement 2013 le rapprochement de conjoint sera traité différemment. **Les périodes de disponibilité et de congé parental seront comptées en temps de séparation.**
- Une attention particulière sera portée aux demandes de rapprochements de conjoints « enkystées » depuis plus de quatre ans.
-

Le SE-Unsa qui porte cette revendication depuis longtemps acte cette avancée. C'est un signe de changement important attendu par nombre de collègues pour qui se rapprocher de sa famille est devenu un parcours du combattant inacceptable.
- Le SE-Unsa a également insisté sur le droit des collègues à comprendre les règles, les raisons d'un résultat, ce que la cellule mobilité n'a jamais pu apporter malgré l'affichage fait auprès des collègues. Nous avons donc réaffirmé l'importance du rôle des élus du personnel et notre volonté de voir respectées les instances dans lesquelles nous pouvons défendre les situations de nos collègues.
Les muts : ça se prépare maintenant ! Un stage spécial muts inter est organisé le 15 novembre à l'IUFM d'Aix à partir de 16h30 salle E108.

Congé parental : du neuf !

Depuis le 1er octobre, la règle a changé. Désormais, les deux parents d'un même enfant peuvent prendre un congé parental en même temps. Cela n'était pas le cas précédemment. Quelques modifications supplémentaires interviennent également :

- la demande doit être faite deux mois avant la date de début du congé (contre un mois avant) ;
- le père peut prendre un congé parental après un congé de paternité ;
- si une nouvelle naissance intervient pendant le congé parental, le retour à un paiement à plein traitement, pendant le congé de maternité ou d'adoption, est de droit sans demander de réintégration.

Attention : À l'issue du congé parental, le texte ne fixe plus l'affectation du collègue dans son ancien emploi ou à défaut dans l'emploi le plus proche du dernier lieu de travail. Le ou la collègue bénéficiera alors d'un entretien avec l'administration pour examiner six semaines avant les modalités de sa

réintégration. Des risques éventuels existent de se retrouver loin de son domicile. N'hésitez pas à contacter le SE-Unsa.
Malgré cette dernière restriction, ce nouveau texte va dans le sens d'une amélioration sensible des droits pour les collègues. C'est la raison pour laquelle l'Unsa Fonction Publique et le SE-Unsa a soutenu ces dispositions. Il reste cependant quelques améliorations à obtenir encore, comme par exemple l'extension de ce dispositif aux couples de même sexe.

Vacances d'été raccourcies : le ministre renonce ?

Le SE-Unsa, qui s'est clairement positionné contre l'allongement de l'année scolaire au détriment des vacances d'été lors de la concertation sur la refondation de l'école, se félicite de l'évolution « pragmatique » des positions du ministre. Il vient en effet d'indiquer au journal « Les Echos » que « si la question des vacances d'été doit bloquer toutes les autres avancées, [il] proposer[a] au Premier ministre de ne pas y toucher. [S]on souci est d'aller le plus loin possible dans la réforme du système éducatif. Cela suppose aussi de construire les convergences nécessaires. L'école doit rassembler les Français »
Les oppositions à l'allongement de l'année scolaire sont en effet multiples. Une telle mesure serait de nature à compromettre l'adhésion des personnels à l'indispensable refondation de l'Ecole, sans pour autant assurer une meilleure réussite des élèves.
Car il est tout à fait possible dans une année scolaire de 36 semaines de mieux utiliser le temps disponible pour le mettre au service des apprentissages des élèves. Une approche qualitative, facilitée par un renforcement des compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle au lycée, serait beaucoup plus efficace que n'importe quelle modification quantitative du temps scolaire. Cela passe par une formation initiale et continue de qualité qui reste à construire. Et par une redéfinition des objectifs et des contenus des programmes scolaires. La redéfinition du socle commun et la mise en adéquation des programmes avec le socle doit être l'occasion d'une refonte complète qui prenne enfin en compte les possibilités réelles d'apprentissage des enfants en fonction de leur âge et du temps disponible.

Refondation : Et maintenant, associer les personnels !

La phase de concertation achevée, François Hollande et Vincent Peillon ont présenté à la communauté éducative les propositions qu'ils retiennent pour refonder l'École.
Ils affirment la priorité de la Nation à l'Ecole pour qu'elle puisse tenir la promesse de démocratisation. Cette option politique majeure se traduira par une loi de programmation qui sera présentée en Conseil des Ministres à la fin décembre. Avec 60 000 poses supplémentaires sur la mandature, elle concrétisera l'engagement de la nation en faveur de son Ecole et sera accompagnée d'un texte d'orientation qui fixera les grands principes de la Refondation. Le Président et le ministre affichent leur détermination à combattre les inégalités qui minent l'école républicaine et à promouvoir la réussite de tous. Tous deux valident une nouvelle organisation de l'école : la scolarité obligatoire autour du socle commun redéfini, la formation diversifiée (bac-3 /bac+3). Cette vision, nous la partageons.
Reste à concrétiser cette ambition avec l'ensemble des personnels. L'ouverture d'une phase de négociations avec les organisations syndicales représentatives dès la semaine prochaine répond à notre attente. Pour le SE-Unsa, la mise en œuvre concrète des propositions devra être l'occasion d'une amélioration des conditions de travail des enseignants dans une école de la confiance et de la responsabilité.

LES PROPOSITIONS RETENUES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RENTREE 2013

Formation initiale

- Ouverture des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, intégrées à l'université. Elles devront rétablir une entrée progressive dans le métier et assurer une formation professionnalisante.
- La nature et la place des épreuves du concours de recrutement feront l'objet de discussions.
- Mise en place de pré-recrutements

Le SE-Unsa ne peut que saluer la restauration d'une formation initiale professionnalisante. Les moyens limités et l'urgence de boucler le dossier pour une ouverture en 2013 permettront-ils de mettre en place une formation à la hauteur des enjeux auxquels est confronté notre système éducatif ? Le SE-Unsa défendra une approche exigeante et ambitieuse de la formation pour l'Ecole du XXIème siècle.

Priorité à l'école primaire

- Scolarisation des moins de 3 ans dans des conditions adaptées dans les territoires en difficulté
- Plus de maîtres que de classes dans les écoles des territoires en difficulté en CP/CE1 dans un premier temps
- Évolutions pédagogiques : devoirs faits à l'école, évaluation formative, redoublements réduits.

Cette priorité pédagogique et budgétaire est nécessaire. Pour peser sensiblement sur la réussite des élèves, elle doit se conjuguer avec un accompagnement des enseignants et rétablissement de la confiance. D'autre part, l'absence des aides spécialisées dans le rapport de la concertation comme dans les propos du ministre et du président est particulièrement inquiétante. On ne résoudra pas la grande difficulté scolaire sans les aides spécialisées.

Rythmes scolaires

- Semaine de 4 jours et demi à l'école primaire.
- Nouvelle organisation de la journée éducative de l'élève : accompagnement des élèves dans des activités péri-scolaires, développement de la pratique culturelle et sportive, accompagnement aux devoirs, mise en place de projets éducatifs territoriaux.

C'est la mesure qui suscite le plus d'inquiétudes dans la profession. Plus de jours, on a compris. Mais plus ou moins d'heures de service ? Avec ou sans contreparties ? Pour le SE-Unsa, le ministre doit dévoiler ses intentions sur l'organisation concrète et ouvrir rapidement des négociations. Les enseignants sont légitimes à exiger aussi une amélioration de leurs conditions de travail qui se sont nettement dégradées ces dernières années.

Éducation prioritaire

- Abandon de la labellisation au profit de « l'aide personnalisée aux établissements » : différencier, dans le cadre de leur contrat d'objectifs, les moyens en fonction des spécificités territoriales, sociales et scolaires de chacun des établissements
- Affecter dans les territoires en difficulté des enseignants expérimentés sur la base du volontariat en leur accordant de meilleures conditions de travail

Pour Vincent Peillon, le passage à la nouvelle logique devrait apporter plus de moyens aux établissements les plus sinistrés et éviter les effets de seuil. Le SE-Unsa souhaite toutefois qu'une politique particulière soit mise en place dans un cadre interministériel en lien avec la politique de la ville. Les propositions ne prennent pas en compte la logique de réseaux. Le SE-Unsa demande qu'elle soit conservée et même étendue à l'ensemble des territoires. Améliorer les conditions de travail est une bonne entrée, mais est-elle suffisante pour attirer des enseignants expérimentés ? D'autres incitations seront nécessaires et devront faire l'objet de négociations.

La voie professionnelle

- Complémentarité entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire
- Définition de la carte des formations préparée par les régions en dialogue avec l'Etat

Les régions ont obtenu d'être «chefs de file» sur le dossier de la carte des formations professionnelles. Pour le SE-UNSA, les modalités de régulation de cette carte devront garantir une offre diversifiée sous statut scolaire dans les lycées professionnels publics sur tous les territoires. Les négociations devront clarifier la notion de complémentarité de l'apprentissage par rapport aux formations professionnelles. Quelle peut être alors la place du service public dans la formation en apprentissage ? Les propositions ne reviennent pas sur la dernière réforme qui pourtant met en difficulté un nombre important d'élèves et leurs enseignants. Ce dossier devra être ouvert, y compris dans ces aspects revendicatifs pour les personnels.

Ambition numérique

- Lancement d'un plan d'équipement de toutes les écoles en très haut débit
- Formation des enseignants
- Production de contenus
- Création d'un service public de l'éducation numérique (soutien scolaire)

Le SE-Unsa salue l'expression d'une volonté politique forte dans le domaine numérique incluant les usages pédagogiques. Reste à la concrétiser sur le terrain.

Orientation

- Mise en œuvre du service public régional de l'orientation.
- Maintien des COP dans l'Education nationale.

Le SE-Unsa approuve la reconnaissance de la spécificité du conseil en orientation pour les publics en formation initiale par le maintien des COP dans l'Education Nationale. Il est favorable à une meilleure

Mon choix c'est l'Unsa !

coordination de l'action de toutes les structures sur un même territoire, coordination qui sera assurée par la région.

Gouvernance

- Création d'un «Conseil des programmes», chargé de redéfinir le socle commun et de veiller à la cohérence entre programmes et socle.
- Création d'une instance indépendante d'évaluation de l'école.

Le SE-Unsa a proposé la création de ces 2 instances, la première pour assurer une rédaction unifiée des contenus de la scolarité obligatoire et un suivi régulier de ces contenus, la seconde pour assurer une évaluation des politiques menées en toute indépendance du politique. L'instrumentalisation des évaluations dans les années précédentes a montré l'importance d'une telle instance indépendante.

LES PROPOSITIONS RETENUES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RENTREE 2014

- Le métier d'enseignant : «penser différemment le métier, la carrière, l'évaluation».
- Le lycée de la réussite : améliorer la liaison bac -3/ bac +3
- Le lien entre école et collège

Le ministre choisit de ne pas ouvrir tous les chantiers à la fois pour la rentrée 2013 ! Mais il est important pour le SE-Unsa que la loi trace des perspectives à plus long terme et indique les chantiers qui seront ouverts. Réfléchir au métier d'enseignant et travailler à améliorer les transitions entre les différents niveaux de formation sont des chantiers essentiels pour la refondation.

Professionnalisation du métier d'accompagnant : une nouvelle étape franchie

Le SE-Unsa a assisté à la conférence de presse qui a officiellement installé le groupe de travail consacré à la « professionnalisation des accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap » le mardi 16 octobre.

Mme Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et Mme Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, ont présenté la lettre de mission de ce groupe qui devrait rendre ses travaux en mars 2013.

Les deux ministres ont rappelé que la fonction d'AVS, telle qu'elle existe aujourd'hui, repose sur un statut extrêmement précaire sans réelle qualification ni cadrage. Il est urgent de la faire évoluer vers un vrai métier d'accompagnant. Selon Mme Carlotti, « *ce rôle doit être regardé dans tous les moments de vie et tous les lieux où évoluent les jeunes en situation de handicap* », « *dans le temps scolaire et extra scolaire* » a ajouté Mme Pau-Langevin.

Le groupe de travail devra recenser les besoins et réfléchir à la formation des personnels. **La ministre a rappelé qu'il y avait besoin d'intervenants formés avec des statuts sécurisés, d'où la création d'une véritable profession pérenne.** Par ailleurs, il a été rappelé l'importance de créer des passerelles entre l'Education nationale et les services médico-sociaux. « *C'est un engagement pour toute la société* » a ajouté Mme Carlotti, qui prendra le temps de la concertation nécessaire avec tous les ministères. Elle n'a malheureusement pas souhaité prendre d'engagement pour la mise en place des nouveaux métiers d'accompagnant pour la rentrée 2013.

Cinq séances de travail auront lieu d'ici la mi mars, avec une cinquantaine de membres d'associations, d'organisations syndicales et des parlementaires. Beaucoup de questions sont en suspens. **Le SE-Unsa, qui milite depuis longtemps pour la création d'un vrai métier d'accompagnant, s'engagera activement dans ces échanges pour la pérennisation des missions.**

Postes aux concours 2013

Le ministère vient de rendre publique la répartition nationale des postes aux différents concours du second degré

Comme annoncé, les chiffres sont à la hausse. A noter l'impact de la réforme STI ainsi que la mise en place des examens professionnels chez le PLP

L'an un du réamorçage de la pompe se traduit par des recrutements en hausse. Si on considère les seuls concours externes, ce sont 10917 postes qui sont proposés contre 8600 en 2012.

Dans le détail :

- L'agrégation propose 1589 postes à l'externe et 831 à l'interne
- Le CAPES : 6135 à l'externe, 692 à l'interne et 83 au concours 3e voie**.** A cela, s'ajoutent 1019 postes au CAPES réservé. Ce dernier n'avait plus offert de possibilité de recrutement depuis 2005.

- Le CAPET fait un bond, avec 734 postes contre 229 l'an dernier. Ils se répartissent comme suit : externe 464, interne 49, réservé 221
- Le CAPLP : externe 1601, interne 166. Fait nouveau, dans la droite ligne de la mise en place des processus de titularisation, 1188 postes sont proposés par examen professionnel.
- Le CAPEPS suit aussi la tendance. 760 postes à l'externe, 65 à l'interne et 55 au réservé.
- **Chez les CPE : externe 300, interne 60, réservé 60**
- Enfin chez les COP : externe 68, interne 20, réservé 40

La réforme des STI trouve ici sa traduction puisque**,** entre les 4 options du CAPET et les 3 de l'Agrégation, ce sont 300 postes qu'il faut pourvoir à l'externe. C'est plus que conséquent
Il ne reste plus qu'à trouver des lauréats !

CLES2 : Nouvel arrêté

Le feuilleton CLES2 continue. Un nouvel arrêté vient d'être publié, qui élargit encore l'éventail des diplômes dispensant de produire un CLES. Ces mesures s'appliquent uniquement pour les sessions 2012, 2013 et 2014.

En résumé, sont dispensés de CLES, tous les lauréats qui ont, au cours de leur scolarité dans le supérieur :
- soit obtenu une validation de l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère dans le cadre de leur master
- soit validé, dans le cadre d'un diplôme sanctionnant deux ans d'études au moins, des enseignements comprenant la pratique d'une langue vivante étrangère.

La moyenne générale obtenue doit être égale ou supérieure à 10 pour chacun des semestres observés.
Sont également prises en compte les périodes d'études à l'étranger à condition d'avoir validé des ECTS (crédits européens).

Candidats aux concours : des évolutions dans les certifications

A la dernière session, les lauréats des concours enseignants devaient justifier, à la date de leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire :
* du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré *(***CLES2)** ou d'une certification équivalente ;
* et du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » **(C2i2e)**.

Le SE- Unsa avait alerté le ministère des nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants pour obtenir ces deux certifications. Les textes ont été modifiés : dorénavant, le CLES 2 et le C2I2E sont exigibles à la date de titularisation et non de stagiarisation.

Le SE-Unsa se félicite de ces dispositions. Cependant, nous pointons deux difficultés majeures :
- Quel traitement subiront les stagiaires qui n'auront pas obtenu ces certifications à la date de titularisation ?
- Perdront-ils le bénéfice du concours ou bien seront-ils en renouvellement de stage ?
-

Aujourd'hui, le ministère est dans l'incapacité de nous apporter une réponse. Le SE-Unsa exige que le ministère trouve des solutions rapides.
Nous avons également interrogé le ministère sur les dispositions qui permettaient de considérer le CLES2 comme acquis si le master avait permis de valider des ECTS en langues. Là encore, la réponse est différée. **Dès que ces situations seront clarifiées, nous ne manquerons pas de vous en informer.**
LE SE-Unsa continue de penser que l'exigence de ces deux certifications représente une source d'inégalité entre les candidats : accès divers selon les universités, charge financière supplémentaire… C'est pourquoi le SE-Unsa demande un moratoire jusqu'en 2015 sur l'exigence du CLES2.